

Nouvelles de nos ambassades

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer**

Band (Jahr): **12 (1973-1974)**

Heft 49

PDF erstellt am: **22.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



dans cet ordre d'idées, l'internationalisation de plus en plus marquée des conditions de travail et des modes de vivre, ainsi que tous les phénomènes d'interdépendance économique auxquels nous assistons, y compris la sensibilité, pour ne pas dire plus, de nos activités nationales aux fluctuations de l'économie européenne et mondiale. Faut-il considérer, avec certains esprits chagrins, qu'en présence de ce bouleversement, les Suisses sont restés passifs et se sont contentés de vivre selon les formules du passé ? ou, au contraire, qu'ils se sont laissés aller et se sont livrés à corps perdu, sans réflexion, à toutes les sollicitations de notre époque ?

Je ne crois ni à l'une, ni à l'autre de ces théories. Les Suisses, aujourd'hui comme hier, savent vivre avec leur temps, mais sans perdre de vue les choses essentielles qu'ils ont reçues des générations qui les ont précédé et qui constituent leur patrimoine commun.

En quoi consiste ce patrimoine commun, dont nous sommes les héritiers et que nous avons évidemment le devoir de transmettre intact à ceux qui nous suivent ? Il est fait tout d'abord de notre volonté de demeurer des hommes libres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et de vivre dans le respect inconditionnel tant de la personne humaine que des exigences aussi bien matérielles que spirituelles que ce respect implique. Il est fait aussi du maintien, qui n'exclut pas le perfectionnement, de structures originales et d'institutions qui ont fait leurs preuves au cours des âges, et dans le cadre desquelles nous avons pu vivre convenablement et dignement. Il est fait encore, notre patrimoine commun, de la mise en pratique d'un certain nombre d'idées simples mais fortes, qui demeurent profondément ancrées dans notre population et qui sont : le respect du travail, le sentiment que nous devons compter avant tout sur nous-mêmes, aussi bien collectivement qu'individuellement ; la conviction, que

nous avons ressentie, bien avant que le mot soit dit par Beaumarchais, que « les grands nous font assez de bien quand il ne nous font pas de mal » ; l'exigence que là où se trouve le mérite, il soit récompensé ; le souci qu'au-delà de nos frontières aussi, la misère et le malheur soient conjurés, autant qu'il pourra dépendre de nous ; la certitude enfin, — et c'est là la formule qu'avait utilisée notre cher et regretté Roger Nordmann pour expliquer le phénomène de la solidarité suisse, en dépit de la diversité des uns et des autres : que cette solidarité ne réclame nullement l'unanimité des opinions ou l'uniformité des réactions ; car point n'est besoin de se ressembler pour se rassembler ; et n'est pas inférieur celui qui est simplement différent.

Nous connaissons encore toujours, bien sûr, des difficultés ; nous avons nos querelles, voire nos mesquineries. Comme la France de Voltaire, dont celui-ci disait qu'elle comptait 20 millions de sujets, sans compter les sujets de mécontentement, nous avons aussi nos sujets d'inquiétude, et non des moindres. Mais il est juste qu'une fois au moins dans l'année, — et nulle occasion ne sera meilleure pour cela que celle de la Fête nationale —, le rappel soit fait de ce qui nous unit et continue de nous unir, de ce qui fait aujourd'hui toujours la solidité, le bonheur et aussi, pourquoi ne pas le dire, la grandeur de la Suisse. Il y a mille façons d'aimer son pays. L'essentiel est que chacun de nous, selon ses moyens, selon ses conceptions et ses possibilités, lui demeure fidèle ; que chacun soit conscient de ce que notre pays représente dans le monde troublé d'aujourd'hui ; que chacun, enfin, se sente aujourd'hui toujours heureux et fier d'être Suisse, qu'il mesure à la fois le privilège qu'il a de l'être et de pouvoir le rester sur cette terre belge, si accueillante et si proche de la nôtre à tous égards.

Nouvelles de nos Ambassades

AMBASSADE DE SUISSE A BRUXELLES

Monsieur **Rudolf STETTLER**, nouveau Conseiller d'Ambassade, remplaçant Monsieur Remy **GODET** est arrivé à Bruxelles le 26 juillet 1973.

Né en 1926, originaire de Berne, Monsieur **STETTLER** acheva ses études à l'Université de Berne avec le brevet d'avocat.

Après avoir travaillé dans une société d'assurances à Bâle et à l'Office suisse de compensation à Zurich, il entra au service du Département politique fédéral en 1956.

A la suite d'un stage de deux ans à Berne et à Paris, il fut transféré en 1958 à Karachi et en 1961 à Prague. De retour à Berne en 1964, il fut affecté d'abord à la Division des affaires administratives puis à la Division des affaires juridiques. Dès 1969, il fut chargé des affaires juridiques à l'Ambassade de Suisse à Washington.

Nous souhaitons à Mr Stettler et à sa famille une cordiale bienvenue et sommes persuadés que notre Communauté leur réservera un accueil chaleureux.

MISSION SUISSE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

— **M. Max JAEGER**, Conseiller d'Ambassade, chargé des questions monétaires et douanières, a été transféré à la Division du Commerce du Département de l'économie publique où il s'occupera des problèmes de la gestion des accords de libre-échange entre la Suisse et les Communautés européennes.

— **M. Jaeger** a été remplacé par **M. Sven MEILI**, Secrétaire d'Ambassade, qui auparavant était en poste à Vienne, Karachi, Islamabad et Berne. Il s'occupe des questions industrielles, énergétiques et sociales.

— **M. Hans-Peter ERISMANN**, Attaché, a été transféré à Varsovie comme Secrétaire d'Ambassade.

— **Mlle Rose-Marie NEUHAUS** a été affectée à la Mission en tant que secrétaire.

Nos vœux les plus sincères accompagnent ces diplomates dans leurs nouvelles fonctions.

PROCHAIN NUMERO DU COURRIER SUISSE — N° 50 parution en octobre 1973.

Envoi des manuscrits à l'Editeur, boulevard Gén. Wahis 256 - 1030 Bruxelles, au plus tard le 5 octobre 1973.